

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE, 473^e
SÉANCE



Mercredi 1er décembre 1965,
à 16 h 10

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Point 36 de l'ordre du jour:	
<i>Politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (suite):</i>	
a) <i>Rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine;</i>	
b) <i>Rapports du Secrétaire général</i>	1

Président: M. Carlet R. AUGUSTE (Haïti).

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (*suite*):

- a) Rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (A/5692, A/5707, A/5825 et Add.1, A/5932, A/5957);
- b) Rapports du Secrétaire général (A/5850 et Add.1, A/6025 et Add.1)

1. M. ARKHURST (Ghana) dit que sa délégation est convaincue que si le Gouvernement sud-africain s'était conformé aux recommandations adoptées par l'Assemblée générale dans le passé sur la question de l'apartheid l'ensemble du problème du racisme en Afrique serait en voie de solution. Cependant, ce gouvernement, avec la connivence de certains autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, a bafoué avec mépris les décisions de l'Organisation. La poursuite de la politique raciste d'apartheid aboutira inévitablement à une guerre raciale qui ne se limitera pas à l'Afrique. Les récents événements en Afrique australe montrent clairement que les tensions raciales s'accroissent et que l'explosion inévitable est plus proche que beaucoup le croient. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient se rendre compte que le temps passe et qu'il sera peut-être bientôt trop tard pour contrôler une situation qui constitue déjà une menace pour la paix mondiale.

2. Si une puissance relativement peu importante comme l'Afrique du Sud a pu bafouer l'opinion mondiale, c'est parce que trois de ses principaux partenaires commerciaux — tous membres permanents du Conseil de sécurité — ne veulent même pas envisager l'imposition de sanctions économiques contre elle. Le représentant du Ghana cite à ce propos la déclaration faite au Conseil de sécurité, le 15 juin 1964 (1131^e séance), par le représentant permanent du Royaume-Uni à l'époque, sir Patrick Dean, au sujet de la responsabilité des intérêts particuliers dont le Royaume-Uni estimait devoir tenir compte

en examinant les mesures proposées par le Conseil. On peut se rendre compte de l'importance de ces intérêts si l'on considère que les échanges avec le Royaume-Uni représentent environ 30 p. 100 du commerce global de l'Afrique du Sud. Les trois cinquièmes des investissements étrangers en Afrique du Sud sont des investissements britanniques. Ces investissements, y compris les bénéfices non distribués, se sont élevés à 36 millions de dollars en moyenne par an au cours des dernières années; ils ont atteint 38 millions de dollars en 1962 et augmentent régulièrement depuis lors. Tout en condamnant avec toujours plus de vigueur la politique d'apartheid, le Royaume-Uni participe de plus en plus activement à la vie financière et économique de l'Afrique du Sud: son comportement montre toute l'hypocrisie et tout le cynisme britanniques en ce qui concerne la question du racisme en Afrique du Sud. L'argument selon lequel les investissements britanniques en Afrique du Sud sont des investissements privés et que le Gouvernement du Royaume-Uni ne peut en être de ce fait tenu responsable est indéfendable car un grand nombre de parlementaires et la plupart des membres les plus influents d'au moins un des principaux partis politiques du Royaume-Uni ont toujours été associés d'une manière quelconque à des compagnies ayant des intérêts considérables en Afrique du Sud. A titre d'exemple, le représentant du Ghana nomme plusieurs personnes dans ce cas, ainsi que les compagnies ayant des intérêts financiers en Afrique du Sud auxquelles ces personnes sont ou ont été associées. Les intérêts financiers des groupes politiques influents du Royaume-Uni en Rhodésie du Sud sont tout aussi importants et il n'est donc pas surprenant que le Royaume-Uni poursuive dans ce territoire la même politique que celle qu'il a poursuivie en Afrique du Sud avant d'abandonner des millions d'Africains à la domination arbitraire des colons blancs. Cela explique que les Africains s'inquiètent tant, d'une manière générale, de l'attitude du Royaume-Uni dans la crise actuelle en Rhodésie du Sud.

3. Le Royaume-Uni affirme qu'il serait difficile d'appliquer des sanctions économiques étant donné qu'elles nécessiteront éventuellement l'emploi de la force et sir Patrick Dean a dit au Conseil de sécurité, en juin 1964, que, de toute façon, la contrainte n'est pas génératrice de solution pacifique. A l'époque, lord Caradon, qui a succédé aujourd'hui à sir Patrick au poste de représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, avait trouvé étrange que sir Patrick puisse penser que la politique d'apartheid ne menace en rien la paix en Afrique du Sud alors que le Premier Ministre ne cessait d'affirmer que le plus grand danger pour le monde était celui d'un conflit racial. Sir Patrick

avait soutenu que l'ONU risquait de s'illusionner si elle supposait que l'on puisse concilier les notions de solution pacifique et de contrainte. Lord Caradon a fait observer qu'il était extraordinaire d'affirmer que la contrainte n'a pas place dans le système de maintien de la paix internationale étant donné que, sans elle, la loi de la jungle prévaudrait et il a ajouté que pratiquer l'attentisme tel que le préconisait sir Patrick reviendrait à encourager de manière concrète un système d'asservissement économique et politique.

4. Entre-temps, le parti travailliste est arrivé au pouvoir et lord Caradon lui-même est devenu le porte-parole principal du Royaume-Uni à l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, la politique du Royaume-Uni à l'égard de l'Afrique du Sud demeure inchangée, comme l'a montré la déclaration qu'a faite lord Caradon à la séance précédente. En fait, ce n'est pas surprenant puisque c'est un gouvernement travailliste qui a imposé la création de la Fédération de l'Afrique centrale malgré les protestations de la majorité africaine et que c'est le gouvernement travailliste actuel qui abandonne la Rhodésie du Sud aux racistes. Les africains en sont venus à penser que pour ce qui est des problèmes africains, tous les gouvernements du Royaume-Uni se ressemblent. Même l'embargo sur les armes et les armements prononcé par le Royaume-Uni contre l'Afrique du Sud en 1964 est sans portée car il a été imposé trop tard pour produire effet et, de toute façon, il est annulé par le fait qu'une société contrôlée par le Royaume-Uni construit actuellement trois nouvelles manufactures d'armes pour le compte du Gouvernement sud-africain.

5. En qualité de représentant d'un pays membre du groupe des pays africains et asiatiques, M. Arkhurst estime devoir faire quelques observations sur le rôle croissant du Japon dans le développement industriel et économique de l'Afrique du Sud. Le peuple ghanéen s'afflige de constater que le Japon est prêt, pour y gagner un avantage économique, à accepter pour ses ressortissants le statut de "blanc honoraire" que leur confère l'Afrique du Sud. La délégation ghanéenne en appelle donc au Japon pour qu'il reconsidère ses relations avec l'Afrique du Sud en fonction de sa position dans le monde africain et asiatique.

6. En dernière analyse, toutefois, ce sont les puissances occidentales qui sont les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud et elles portent la responsabilité principale de la paix raciale en Afrique.

7. M. GUELLAL (Algérie) rend tout d'abord hommage au Rapporteur du Comité spécial pour la façon dont cet organe s'est acquitté de sa tâche.

8. Ceux des Etats Membres qui ont connu la domination coloniale craignent, si toute l'Afrique n'est pas libérée, que persiste le danger d'un retour des puissances et des intérêts coloniaux. Les poches de résistance du colonialisme tendent à devenir des têtes de pont pour des entreprises coloniales ou semi-coloniales. En outre, l'existence d'enclaves coloniales est un obstacle à un sain épanouissement de la vie nationale des pays voisins. Il est donc nécessaire de libérer complètement l'Afrique si l'on veut préserver la liberté à laquelle ce continent a déjà accédé.

9. Pour ce qui est du problème particulier de l'apartheid, le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de prendre une décision définitive. Il ne s'agit plus simplement de déterminer si l'apartheid est une question relevant de sa compétence ou si la politique du Gouvernement sud-africain met en danger la paix et la sécurité internationales; ces questions ont déjà reçu réponse lors des nombreuses discussions que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité leur ont consacrées. Dans le passé, on a cherché à régler le problème par la persuasion, en exprimant des regrets, en lançant des appels au Gouvernement sud-africain ou en le condamnant: rien n'y a fait. Pour certains, le problème concerne strictement la négation des droits de l'homme et des libertés fondamentales mais il est bien plus que cela: son aspect le plus important est qu'il implique un conflit racial entre Blancs et Noirs. L'apartheid repose sur l'hypothèse que les peuples à peau noire sont des peuples inférieurs. Si on admet cette hypothèse, cela signifie qu'il faut considérer tous les peuples non blancs, non seulement en Afrique du Sud mais dans le monde entier, comme des inférieurs, et il en résultera inévitablement un conflit racial entre Blancs et non-Blancs. Depuis de nombreuses années déjà, on craint une scission du monde qui serait fondée sur la couleur et le danger est d'autant plus grand qu'il existe en Afrique du Sud un régime qui prétend mener une croisade contre le communisme et qui opprime les non-Blancs au nom de la "civilisation occidentale". La question est capitale car une vaste révolution sociale et économique a lieu actuellement dans le monde et la couleur y est l'un des symboles visibles de l'inégalité entre Blancs et peuples de couleur, les non-Blancs se trouvant être économiquement et socialement sous-privilegiés. Or, lorsque le monde cherche à faire entendre raison aux racistes sud-africains, ceux-ci n'en deviennent que plus provocants, comme les sionistes et les colons de Rhodésie du Sud.

10. M. BARROMI (Israël), prenant la parole pour une motion d'ordre, proteste contre l'allusion que le représentant de l'Algérie vient de faire au sionisme car elle revient à rouvrir une discussion que la Commission vient de clore.

11. Le PRESIDENT demande au représentant de l'Algérie de limiter autant que possible ses observations à la question à l'examen.

12. M. GUELLAL (Algérie), reprenant son exposé, dit que le Gouvernement sud-africain, loin de tenir compte des appels réitérés de l'Assemblée et du Conseil de sécurité lui demandant de mettre fin à sa politique de discrimination raciale, a adopté une attitude de plus en plus agressive et méprisante à l'égard des Nations Unies. Les mesures de répression auxquelles il se livre et le renforcement massif de ses forces armées qui en est la conséquence, la résistance de la population africaine et l'opposition des pays africains indépendants — dont il ne faut pas sous-estimer la capacité de mener une guerre contre l'apartheid — contribuent à faire de la question raciale en Afrique du Sud une menace très grave pour la paix et la stabilité du continent tout entier.

13. Devant une telle situation, les puissances occidentales ont cherché à se soustraire à leurs respon-

sabilités en alléguant qu'il faut donner aux autorités sud-africaines le temps de résoudre elles-mêmes le problème et que l'intervention ne ferait qu'aggraver la situation en regroupant les partisans de l'apartheid et en les rendant plus agressifs. Des arguments de cette nature, cependant, ont l'avantage de ne tenir aucun compte de ce qui s'est réellement passé en Afrique du Sud. Là où les Africains avaient eu des droits, on les leur a retirés; là où une certaine intégration avait eu lieu, on l'a éliminée; là où on avait eu ne fût-ce qu'une lueur d'espoir, il n'y a plus d'opposition efficace à l'apartheid dans les rangs des colons blancs eux-mêmes et tous les projets de loi présentés par le parti au pouvoir peuvent être adoptés par le Parlement presque sans débat. Il est probable, en fait, que même les autorités ne peuvent plus renverser la tendance actuelle à une répression accrue.

14. M. Guellal rappelle à cet égard la loi qui permet à la police d'arrêter sans mandat des personnes pendant des périodes de 90 jours renouvelables, le Bantu Laws Amendment Act de 1963, qui interdit aux Sud-Africains noirs de vivre en dehors de leurs réserves, et les textes législatifs qui déclarent illégales les grèves organisées par les Africains. L'Afrique du Sud a maintenant entrepris l'ultime étape de la ségrégation, c'est-à-dire la division virtuelle du pays par la création, à l'intérieur de ses frontières, de huit Etats noirs. Cette initiative permettra à la minorité blanche, qui compte à peine plus de 3 millions de personnes, de conserver plus de 86 p. 100 des terres fertiles et presque toutes les ressources industrielles et minérales de l'Afrique du Sud, les 13 millions d'Africains recevant le reste des terres disponibles, qui sont peu fertiles. Dans ces conditions, il est difficile de voir comment une intervention pourrait rendre la situation encore plus grave qu'elle n'est déjà.

15. Conformément aux résolutions adoptées par les Nations Unies sur la question de l'apartheid, la plupart des Etats Membres ont rompu toutes les relations diplomatiques, commerciales ou autres avec l'Afrique du Sud ou se sont abstenus d'en établir. Les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, cependant, n'ont pas appliqué ces résolutions, alors qu'ils savent pertinemment que chaque dollar investi dans l'économie sud-africaine constitue en fait un vote de confiance dans le système de l'apartheid. Un des arguments avancés contre l'efficacité pratique des pressions qui pourraient être exercées pour obliger l'Afrique du Sud à changer sa politique est que les sanctions seraient préjudiciables à ceux-là mêmes qu'elles sont censées aider. On peut répondre que tous les dirigeants africains en Afrique du Sud, sans exception, accueillaient avec satisfaction l'application des sanctions et que bien peu d'Africains refuseraient de subir les inconvénients qui en découleraient, si l'on pouvait de cette façon mettre fin à l'apartheid. On prétend aussi que l'Afrique du Sud est en Afrique le plus solide bastion contre la pénétration communiste et enfin et surtout que la politique raciale sud-africaine étant une affaire intérieure, l'imposition de sanctions en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte ou de toute autre disposition serait contraire à l'esprit de l'Organisation des Nations Unies. Tels sont les arguments des

puissances mêmes qui sont responsables du maintien de l'apartheid; et pourtant, il semble que l'on ait admis que ces puissances doivent avoir le droit de décider des moyens et des politiques que les Africains doivent adopter pour résoudre les problèmes africains.

16. La méthode qui consiste à lancer des appels à la persuasion a échoué et, aujourd'hui, le Premier Ministre de l'Afrique du Sud peut dire à ses partisans, que ce que cherchent les puissances occidentales, c'est uniquement à gagner ce qu'il a appelé un concours de popularité en Afrique et qu'elles ne sont nullement disposées à faire quoi que ce soit qui puisse léser les intérêts des Sud-Africains blancs. Constatant tout autour d'eux l'ampleur du développement économique du pays et les sommes énormes qui s'y investissent, les racistes sud-africains n'ont aucune raison de mettre en doute les déclarations de leur chef. Les sanctions économiques ont échoué pour des raisons que nul n'ignore; continuer à voir dans le simple boycottage de l'Afrique du Sud un moyen de mettre fin à l'apartheid, c'est prendre un désir pour une réalité. L'attitude des puissances occidentales est la conséquence logique de leur politique intéressée et ce serait manquer de réalisme d'attendre d'elles qu'elles la modifient de leur propre initiative. La destruction du régime sud-africain ne peut résulter que des efforts concertés des forces de libération nationale sud-africaines elles-mêmes. Elle est parfaitement justifiée sur le plan juridique et moral par la nécessité d'empêcher que la situation ne devienne catastrophique et de prévenir l'établissement d'autres régimes racistes. La décision prise par les pays africains de se préparer à une action décisive sur le plan militaire contre le régime raciste de Pretoria et ses fantoches de Salisbury est la preuve évidente que ces pays n'ont pas l'intention de rester inactifs. L'Algérie, pour sa part, appuie sans réserve le mouvement de libération sud-africain.

17. Du fait qu'elle n'est pas parvenue à appliquer des sanctions contre l'Afrique du Sud, l'Organisation des Nations Unies a montré qu'elle n'est plus qu'une organisation contrôlée, dans une grande mesure, par les grandes puissances. La session actuelle lui offre pourtant l'occasion d'élever son niveau moral: il faut insister pour que ceux qui prétendent que le genre de société auquel ils appartiennent est fondé sur des principes humanitaires s'abstiennent à tout le moins de soutenir l'apartheid. A notre époque, tous les peuples du monde s'intéressent légitimement à la question des relations raciales et aucun problème ne réclame de solution plus urgente que celui de l'apartheid. La délégation algérienne propose en conséquence d'élargir la composition du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine, de façon que des pays qui jouent un rôle important en matière de commerce international, les quatre membres permanents du Conseil de sécurité chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et des Etats Membres désignés conformément au principe d'une représentation géographique équitable en fassent partie.

18. Faute de trouver rapidement une solution, la politique suivie par le Gouvernement sud-africain provoquera inévitablement un conflit avec le reste du continent africain.

19. M. Janusz LEWANDOWSKI (Pologne) dit que l'inquiétude que les Nations Unies n'ont cessé de manifester à l'égard de la politique raciale du Gouvernement sud-africain vient de la tentative de l'Allemagne nazie d'édifier un empire mondial fondé sur la discrimination raciale et nationale et soutenu par une économie esclavagiste. La communauté mondiale a payé très cher pour déjouer cette tentative et, une fois la guerre terminée, a garanti les droits fondamentaux de l'homme dans la Charte des Nations Unies. En dépit, toutefois, de cette tendance générale, un gouvernement qui fait officiellement du racisme sa politique est venu au pouvoir en Afrique du Sud trois ans seulement après la défaite de l'Allemagne nazie. Pourquoi? Parce qu'il est impossible d'éliminer le racisme sans liquider en même temps le colonialisme, tout comme le système colonial ne peut subsister sans la suprématie raciale. La discrimination raciale a toujours été, et continue d'être, à la fois la justification et l'instrument de la domination coloniale.

20. Certes, depuis l'époque de Cecil Rhodes, l'Etat des colons blancs de l'Afrique du Sud est fondé sur les principes du racisme. Mais, ces dernières années, on y a adopté de plus en plus fréquemment des lois de caractère raciste, au mépris de 28 résolutions de l'Assemblée générale et de 5 résolutions du Conseil de sécurité. Les progrès rapides de la décolonisation au cours des 10 dernières années ont suscité de nouvelles préoccupations en ce qui concerne la situation en Afrique du Sud, qui a renforcé ses défenses pour devenir en quelque sorte un bastion du colonialisme. Constatant le danger, les Ministres de 10 Etats africains, réunis à Addis-Abéba en 1960, ont adopté un programme de sanctions contre l'Afrique du Sud. En 1963, à la demande des chefs d'Etat des pays indépendants d'Afrique, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont pris des mesures en vue d'appliquer des sanctions contre le Gouvernement sud-africain. La Pologne, qui n'a jamais fourni d'armes ni de matériel à l'Afrique du Sud et qui n'entretient aucune relation diplomatique avec ce pays, a pris des décisions conformes aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de nombreux autres pays en ont fait autant. Malheureusement, cette action n'a pas eu d'effet parce que les pays qui importent environ 80 p. 100 des marchandises de l'Afrique du Sud et qui lui fournissent environ 70 p. 100 de ses importations n'ont pas donné suite à ces recommandations.

21. Les rapports dont la Commission est saisie contiennent tous les renseignements nécessaires pour lui permettre de se faire une idée de la situation actuelle. A cet égard, M. Lewandowski remercie le Président du Comité spécial pour l'œuvre qu'il a accomplie. Il ressort clairement de ces rapports que la situation dans la République sud-africaine continue à s'aggraver. De nouvelles lois raciales sont sur le point d'être adoptées, on accentue les mesures de répression et les mauvais traitements et les tortures sont devenues monnaie courante pour les prisonniers politiques. L'action incessante des Nations Unies n'a eu aucun résultat sur l'évolution de la situation. Il paraît douteux que l'on puisse rappeler les racistes à la raison. Leur obstination à suivre leur politique se trouve renforcée par leur

certitude d'avoir l'appui financier, militaire et politique de certaines puissances étrangères, qui peuvent rendre inopérantes les mesures prises par l'ONU et protéger l'Afrique du Sud contre toute intervention. Les documents qui sont à la disposition de la Commission montrent que le Royaume-Uni et les Etats-Unis à eux seuls ont participé pour plus de 70 p. 100 aux investissements réalisés en 1962 en Afrique du Sud et qu'ils en sont les plus grands bénéficiaires. Les revenus des investissements britanniques en Afrique du Sud sont passés de 59 millions de dollars en 1959 à 80 millions de dollars en 1962. Ceux des Etats-Unis ont atteint 86 millions de dollars en 1963. Les bénéfices sur les investissements effectués en Afrique du Sud sont les plus élevés du monde, en raison essentiellement de la structure raciste de ce pays. On a fait de l'Africain un esclave, ce qui a permis d'acheter la conscience des amis de l'Afrique du Sud et de financer le renforcement du potentiel militaire du pays. Les mesures annoncées par certains pays pour réduire les livraisons de matériel militaire à l'Afrique du Sud semblent avoir eu peu d'effet. Pourtant, la communauté mondiale est en droit d'escompter que ces pays s'associent aux efforts qu'elle fait pour mettre un terme aux pratiques raciales inhumaines en Afrique du Sud.

22. La Pologne appuie sans réserve les recommandations faites par le Comité spécial et reconnaît avec lui la nécessité absolue d'une action urgente et décisive. Une telle action est possible, nécessaire et urgente pour les raisons suivantes: premièrement, la doctrine de l'apartheid touche la communauté internationale tout entière et ne saurait être considérée comme une affaire intérieure du Gouvernement de la République sud-africaine. Deuxièmement, la politique actuelle de ce gouvernement constitue une menace à la paix au sens du chapitre VII de la Charte, étant donné qu'elle a provoqué des troubles non seulement dans le pays mais également au-delà de ses frontières. L'Afrique du Sud a déjà occupé illégalement le territoire sous tutelle du Sud-Ouest africain et a fait connaître son intention d'étendre sa domination au Betchoualand, au Souaziland et au Bassoutoland. Troisièmement, l'apartheid menace la vie même de 13 millions d'Africains, puisque cette politique tend à limiter l'augmentation naturelle de la population africaine. Quatrièmement, le Gouvernement de la République sud-africaine est le second, au cours des 25 dernières années, à avoir tenté d'ériger un empire esclavagiste. A l'instar de l'Allemagne nazie, les racistes sud-africains s'arment et visent une expansion territoriale. Ils ont encouragé d'autres racistes en Rhodésie du Sud et leur présence intoxique dangereusement l'atmosphère internationale.

23. Si l'on veut que les recommandations du Comité spécial soient efficaces, il faut que tous les Etats Membres les appliquent. Il est donc de la plus haute importance que les membres du Conseil de sécurité, ses membres permanents en particulier, les appuient. La Pologne est résolue à coopérer et à se conformer à toute décision de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité qui tendrait à résoudre le problème de la politique sud-africaine d'apartheid.

24. M. PACHECO (Brésil) dit que l'hostilité manifestée par la délégation brésilienne à l'égard de la

politique d'apartheid a son fondement même dans la société brésilienne dont les éléments sont unis par des liens spirituels indissolubles, exempts de tout préjugé. Les renseignements communiqués à la Commission révèlent qu'il existe dans la République sud-africaine des tensions politiques qui menacent la paix non seulement dans ce pays mais sur tout le continent. Malheureusement, la situation s'aggrave et l'on voit la haine raciale se propager dans toute l'Afrique.

25. Il faut reconnaître que les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies, notamment toutes ses recommandations et propositions tendant à redresser les erreurs politiques du Gouvernement sud-africain, n'ont pas abouti. La question de l'apartheid affecte tous les pays, et de nombreux organismes espèrent que l'ONU exercera toute son influence à ce propos, car on ne saurait maîtriser la situation indéfiniment. Devant l'accablante réalité de la situation, la Commission doit une fois encore examiner les mesures à prendre pour faire pression sur le Gouvernement de la République sud-africaine.

26. M. SOKOLOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) rappelle que la création de l'ONU et la rédaction de la Charte sont toutes deux issues de la défaite de l'Allemagne nazie. Pourtant, 20 ans après, on voit renaître un Etat raciste et nazi. Nonobstant toutes les décisions de l'ONU, un régime raciste opprime par sa politique d'apartheid des millions d'Africains. On n'entrevoit guère de progrès sur la voie de l'élimination de ce régime; la situation en Afrique australe s'est même plutôt aggravée à la suite de la déclaration d'indépendance faite par la minorité raciste de la Rhodésie du Sud. La création d'un nouveau foyer de racisme entre dans le cadre d'un vaste plan impérialiste qui vise à faire obstacle à la liberté sur le continent africain.

27. Pour comprendre comment le régime de Verwoerd réussit à braver l'ONU et l'opinion mondiale, il faut se rappeler deux choses: les monopoles occidentaux ont, en Afrique du Sud, des intérêts économiques et, par conséquent, ils accordent leur appui politique à Verwoerd. L'Afrique du Sud offre non seulement des débouchés considérables aux produits industriels, elle constitue en outre un centre d'approvisionnement en matières premières minérales et stratégiques. L'Afrique du Sud fournit environ 50 p. 100 de l'uranium, 50 p. 100 du platine, 20 p. 100 du chrome et 70 p. 100 de l'or extraits dans tout le monde capitaliste. Le montant des capitaux étrangers investis en Afrique du Sud est de 4 milliards 500 millions de dollars, à raison de deux tiers en provenance du Royaume-Uni et un septième des Etats-Unis. Ces capitaux contrôlent une partie importante de l'économie sud-africaine, les industries minière et électrique en particulier. Le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et d'autres pays occidentaux participent pour plus de 55 p. 100 au commerce extérieur global de l'Afrique du Sud, à savoir pour plus de 57 p. 100 à ses importations et pour 54 p. 100 à ses exportations. En Afrique du Sud, le niveau moyen des dividendes est environ deux fois plus élevé qu'en Europe. Dans de nombreux cas, les bénéfices atteignent 27 p. 100, ce qui représente le taux le plus élevé du monde. Chaque année,

l'Afrique du Sud verse 240 millions de livres aux investisseurs étrangers. Du fait de ces bénéfices élevés, de nombreux pays capitalistes sont tentés d'investir en Afrique du Sud; la condamnation de l'apartheid par le monde entier, le travail forcé et l'exploitation cruelle pratiquée dans ce pays les laissent indifférents. Ils font la sourde oreille lorsqu'on les exhorte aux sanctions, car seul le pourcentage des bénéfices les intéresse.

28. La République fédérale d'Allemagne contribue spécialement à appuyer la politique d'apartheid. D'anciens nazis font tout leur possible pour prêter non seulement leur assistance économique, mais également leur étroite coopération militaire. Cette coopération trouve son expression la plus dangereuse dans les projets atomiques. La Commission de l'énergie atomique de la République fédérale finance la construction d'une usine d'enrichissement d'uranium en Afrique du Sud et des savants allemands effectuent des recherches sur la construction de fusées à longue portée dans une station de repérage située au Sud-Ouest africain. On se livre également à des études sur la production criminelle de gaz toxiques, du type de ceux fabriqués par l'Allemagne nazie vers la fin de la guerre. Les savants qui participent à ces activités sont dirigés par un ancien membre de la Wehrmacht. Le Vice-Président du Conseil national de la recherche scientifique et industrielle en Afrique du Sud a déclaré que ces gaz étaient plus toxiques que n'importe quelle substance connue. Un membre de la Commission de l'énergie atomique sud-africaine a demandé récemment que l'on produise des armes nucléaires pour les utiliser contre les Etats africains et asiatiques. Il serait possible d'illustrer davantage encore par des exemples le rapport qui existe entre les revanchards allemands et les racistes sud-africains. Toutefois, la République fédérale d'Allemagne n'est pas le seul Etat intéressé au renforcement du potentiel militaire sud-africain.

29. L'Afrique du Sud est considérée par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et plusieurs autres pays occidentaux comme le dernier bastion du colonialisme en Afrique. A la suite de la visite du général Norstad, l'ancien commandant en chef des forces armées de l'OTAN, l'Afrique du Sud a décidé d'acheter de nouveaux avions militaires et de nouvelles fusées anti-aériennes. Les pays occidentaux qui aident Verwoerd dans cette voie doivent être condamnés. Le régime actuel prive non seulement les Africains de leurs droits fondamentaux mais constitue une menace pour la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde entier. Les récents événements qui se sont déroulés en Rhodésie du Sud ont accru cette menace en renforçant "l'alliance impie" entre l'Afrique du Sud, le Portugal et la Rhodésie du Sud. En dépit des protestations élevées par la communauté internationale et au mépris des résolutions de l'ONU, Verwoerd s'est empressé de proclamer son appui au régime de Smith et d'affirmer que l'Afrique du Sud continuerait d'entretenir des relations amicales avec la Rhodésie du Sud.

30. La délégation biélorussienne tient à remercier le Président du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine de l'excellent rapport (A/5957)

qu'il a présenté. La délégation biélorussienne en appuie les conclusions et recommandations et reconnaît la nécessité absolue d'une action décisive et urgente. La situation appelle des mesures de la part du Conseil de sécurité, aux termes du Chapitre VII de la Charte. La délégation biélorussienne estime que le Conseil de sécurité devrait obliger tous les Etats à appliquer des sanctions économiques afin de contraindre le Gouvernement sud-africain à renoncer à sa politique d'apartheid. A cet égard, les puissances occidentales qui essaient, par tous les moyens possibles, d'empêcher une telle décision, devraient être condamnées. Il importe que le Comité spécial poursuive ses travaux.

31. La République socialiste soviétique de Biélorussie n'entretient pas de relations avec la République sud-africaine. Elle condamne catégoriquement la politique d'apartheid et appuie sans réserve le mouvement de libération nationale dans sa lutte contre le colonialisme.

32. M. GALINDO (Colombie) déclare que les rapports du Comité spécial et les déclarations des orateurs qui l'ont précédé — le Président et le Rapporteur du Comité spécial en particulier (469^e séance) — concernant la situation intolérable qui règne en Afrique du Sud ont inspiré une double réaction à la délégation colombienne. D'une part, elle condamne la politique d'apartheid, qui viole tous les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies — deux documents qui visaient à consacrer la défaite du racisme nazi et à proclamer la condamnation, par l'humanité, de toute agression commise par des individus ou par des nations. D'autre part, elle est très préoccupée de voir les résolutions de l'ONU systématiquement méconnues, non seulement par la République sud-africaine, qui, étant signataire de la Charte, doit en respecter les dispositions, mais aussi par d'autres Etats Membres qui devraient montrer l'exemple au reste du monde. La situation qui règne en Afrique du Sud scandalise d'autant plus la délégation colombienne que les préjugés raciaux sont absolument inconnus dans son pays; toutes les races y cohabitent dans l'unité et l'harmonie et tous y jouissent des mêmes droits et des mêmes possibilités.

33. L'ONU a été créée pour garantir la paix dans la justice et la liberté; cette paix doit se fonder sur l'intention sincère de tous les peuples d'éviter une action nationale ou internationale qui tendrait à susciter la haine ou l'inégalité ou à affirmer l'existence de classes, de races, ou de nations supérieures. C'est là un principe fondamental de la Charte qu'il faut défendre contre toute violation. Affirmer qu'un Etat est libre de suivre la politique intérieure de son choix est absolument faux, car nul Etat n'a le droit de poursuivre, au nom de la liberté et de la souveraineté nationale, une politique qui met en danger ses voisins. Les politiques racistes ont tendance à contaminer d'autres nations, comme le prouve le cas de la Rhodésie du Sud. Parce qu'elle intensifie le conflit racial, la politique d'apartheid est une menace pour la paix en Afrique et dans le monde entier, menace à laquelle il faut mettre fin au nom de la sécurité internationale, pour éviter qu'elle n'entraîne un conflit mondial dont les conséquences seraient désastreuses pour tous — y compris ces

puissantes nations qui fournissent une aide technique et financière à l'Afrique du Sud.

34. La délégation colombienne s'associe à la protestation élevée par de nombreuses délégations contre l'apartheid et elle estime qu'il faut procéder sans retard à l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Elle est prête à appuyer un nouvel appel demandant à l'Afrique du Sud d'abandonner sa politique raciste et prie tous les Etats Membres de respecter l'obligation qu'ils ont de s'abstenir de coopérer avec ce pays aussi longtemps qu'il sera gouverné par des racistes. La délégation colombienne appuiera aussi toute autre mesure propre à étendre la protection du droit international aux Africains qui sont persécutés et, dans de nombreux cas, tués simplement à cause de leur race et de leur couleur. A l'heure actuelle, toutefois, la tâche la plus urgente est d'assurer l'application rapide et efficace de sanctions contre le régime raciste et d'aider les victimes de ce régime.

35. M. BARROMI (Israël) rappelle que, depuis 1952, date à laquelle l'ONU a pour la première fois abordé l'examen de la question de l'apartheid, l'Assemblée générale n'a pas adopté moins de 15 résolutions sur cette question et le Conseil de sécurité en a adopté cinq entre 1960 et 1965. Israël a toujours voté pour ces résolutions qui sont devenues de plus en plus sévères et ont été approuvées par une majorité toujours plus grande, en raison du changement d'attitude de certains Etats Membres et de l'admission de nombreux nouveaux Etats que le problème de l'apartheid intéresse naturellement. En conséquence, les dernières résolutions de l'Assemblée générale sur l'apartheid, les résolutions de 1963 [1881 (XVIII) et 1978 (XVIII)] ont été adoptées presque à l'unanimité, ce qui signifie que tous les Etats condamnent l'apartheid, quelles que soient leurs vues idéologiques et politiques. Les résolutions de 1963 ont montré que l'apartheid n'est pas un problème exclusivement africain, mais qu'il constitue une menace pour l'humanité entière. Israël avait espéré que cette désapprobation exprimée clairement par l'opinion publique mondiale amènerait l'Afrique du Sud à modifier sa politique, mais les événements ont montré que cet optimisme était injustifié.

36. Le Gouvernement sud-africain n'a tenu aucun compte de l'appel de l'ONU et a intensifié sa politique de répression, comme l'indique nettement le rapport du Comité spécial. Les Africains, outre qu'ils sont privés de leurs droits civiques et soumis à un régime de ségrégation et d'exploitation, sont maintenant détenus dans des camps de résidence surveillée et dans des prisons. Certains dirigeants africains ont été condamnés à l'emprisonnement à vie et d'autres exécutés. Treize millions d'Africains sont opprimés et humiliés par ceux qui proclament la doctrine de la supériorité raciale.

37. Les souffrances de la population africaine ont éveillé la sympathie la plus profonde en Israël, car le peuple juif a subi pendant de nombreux siècles l'injustice humaine sous toutes ses formes. En Israël, l'opposition à l'apartheid et à la discrimination raciale n'est pas seulement une politique du gouvernement inspirée par des principes idéologiques, mais repré-

sente la réaction presque instinctive de toute la population. L'attitude du peuple d'Israël est illustrée par l'appel lancé le 20 mai 1964 par Martin Buber et Haim Hazaz au nom des intellectuels israéliens, demandant au Gouvernement sud-africain d'abandonner le procès Rivonia, de renoncer à l'emploi de la force, d'oublier la doctrine de supériorité raciale et d'engager un dialogue avec la population africaine.

38. Cet appel, comme ceux d'autres pays, n'a pas été entendu et la vision d'une société sud-africaine multiraciale fondée sur le respect mutuel et la coopération ne s'est pas réalisée. En Afrique du Sud, cependant, on trouve d'admirables exemples de solidarité entre hommes de différentes races et différentes religions, qui partagent les mêmes souffrances dans leur lutte commune contre l'apartheid.

39. La création d'un autre Etat fondé sur la discrimination raciale — la Rhodésie du Sud — a infligé un autre échec à la cause de l'égalité raciale. Cet événement a, comme il fallait s'y attendre, suscité une réaction rapide et sans équivoque de la part d'Israël. Le 13 novembre 1965, le Gouvernement israélien a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre^{1/} dans laquelle il affirmait qu'il ne reconnaît pas le régime illégal de la Rhodésie du Sud et qu'il prenait des mesures immédiates pour interdire toutes relations avec ce régime, y compris les relations économiques. Dans le cas de l'Afrique du Sud, le Gouvernement israélien a pris des mesures, décrites dans le document A/AC.115/L.143/Rev.1.

40. La situation en Afrique du Sud exige que la communauté internationale poursuive son action concertée réfléchie et pertinente, et la délégation israélienne étudiera soigneusement toute proposition en ce sens. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'il existe un mouvement mondial contre la théorie et la pratique de la discrimination raciale sous toutes ses formes. La génération actuelle a le choix entre la réaffirmation énergique du principe d'égalité humaine et de collaboration, sans distinction de race, de religion ou d'origine ethnique, et la survivance de la doctrine de suprématie raciale, qui peut conduire à une explosion de violence inimaginable, comme l'a prouvé l'expérience du peuple juif. Les Juifs, qui ont été les premiers à souffrir du nazisme, comprennent fort bien l'impatience et l'indignation qu'éprouvent les représentants des na-

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1965, document S/6930.

tions africaines devant la politique d'apartheid. La place d'Israël est donc dans le camp antiraciste. Le cas de l'Afrique du Sud est une épreuve et un défi lancé à l'ONU, et il faut espérer que la Commission saura faire preuve de la résolution et de l'abnégation nécessaires pour y faire face.

41. Le PRESIDENT fait savoir à la Commission qu'en application de la décision unanime prise à la 470ème séance le Bureau de la Commission a rencontré le représentant permanent de l'Afrique du Sud et lui a remis une lettre exprimant la surprise des membres de la Commission devant l'absence constante de la délégation sud-africaine pendant les débats sur le point 36 de l'ordre du jour, et affirmant que la Commission apprécierait la présence de la délégation au cours de l'examen dont le niveau élevé indique le désir de chacun d'engager un dialogue fructueux.

42. Le représentant de l'Afrique du Sud a répondu que l'absence de sa délégation a été dictée par la façon dont son gouvernement interprète le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. La décision de ne pas participer aux débats a été influencée également par le fait que certaines délégations ont refusé d'écouter le Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine. Le représentant de l'Afrique du Sud a toutefois affirmé qu'il soumettrait la question à son gouvernement pour examen et qu'il ferait part de la réponse de celui-ci au Président de la Commission.

43. M. GHERIB (Tunisie) remercie le Président et le Bureau de la Commission de s'être fidèlement acquittés du mandat que leur avait confié la Commission. La délégation tunisienne attendra la réponse du Gouvernement sud-africain pour décider de sa position future.

44. M. JUARBE Y JUARBE (Cuba) remercie le Bureau de la Commission de ses efforts, mais constate que la réaction du représentant de l'Afrique du Sud ne laisse présager aucun changement dans l'attitude de son gouvernement. Si l'Afrique du Sud continue à refuser de participer aux débats de la Commission, la situation sera grave. Certaines délégations préconisent depuis des années l'emploi de la persuasion pour convaincre l'Afrique du Sud qu'elle doit abandonner l'apartheid, mais le dialogue est impossible si l'Afrique du Sud refuse d'écouter. Dans ces conditions, la Commission doit chercher quelles autres mesures elle pourrait prendre à ce sujet.

La séance est levée à 18 h 35.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950